

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... *ROMANS SUR ISERE*

Dénomination : A.B. TRANS-MED

n° de gestion : 2011B01340

n° d'identification : 537 395 949

n° de dépôt : A2012/002580

Date du dépôt : 11/05/2012

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire du 30/03/2012



523085



523085

A.B. TRANS-MED

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : Quartier Saint Auban

26510 REMUZAT (Drôme)

537 395 949 RCS ROMANS SUR ISERE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 30 MARS 2012

L'an deux mille douze,
et le trente mars, à seize heures trente minutes,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation du comité de direction faite dans les formes légales à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Stéphane BLACKETT préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 1 000 actions composant le capital, soit plus du tiers ayant droit de vote

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- le rapport du comité de direction,

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du comité de direction, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant

- la modification des statuts de la société en son article 2 en ce que son objet social sera étendu au transport public routier de personne en activité accessoire.

Monsieur le président donne lecture du rapport du comité de direction.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

AJ 58

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du comité de direction décide d'étendre l'objet de la société, à compter du 30 mars 2012, aux activités et opérations suivantes :

transport public routier de personne en activité accessoire

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 2 des statuts :

"Article 2 – Objet social"

"La société a pour objet :

- l'exploitation de tous fonds de commerce d'ambulance ; de transport assis de personnes ; de taxi ; TAP ; de transport de sang, d'organes et funéraire ; vente de matériels médicales ; rapatriement de véhicule ; location de véhicule ; transport de marchandises et de colis,

- accessoirement transport public routier de personne ;

Le reste de l'article est sans changement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

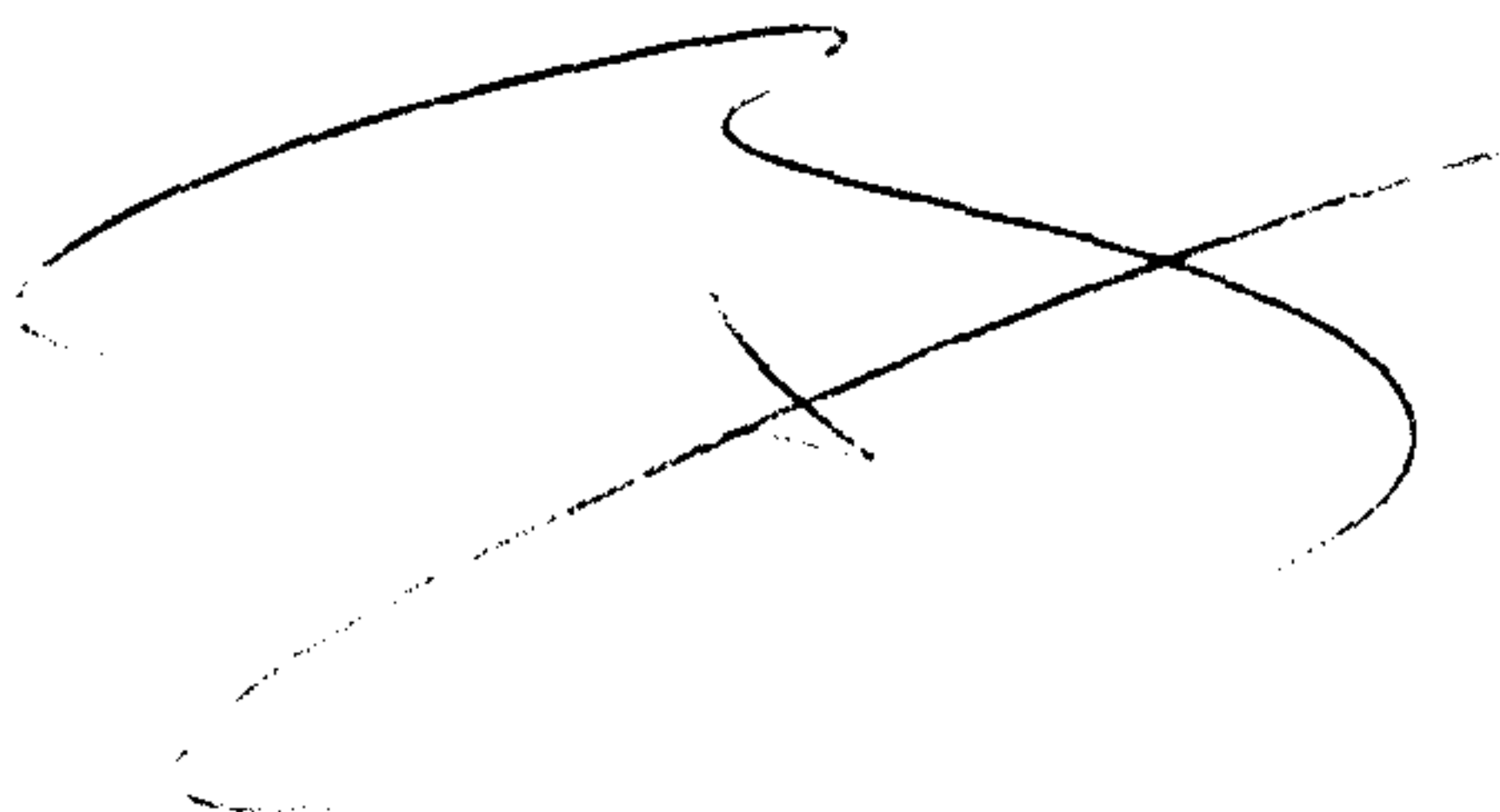
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

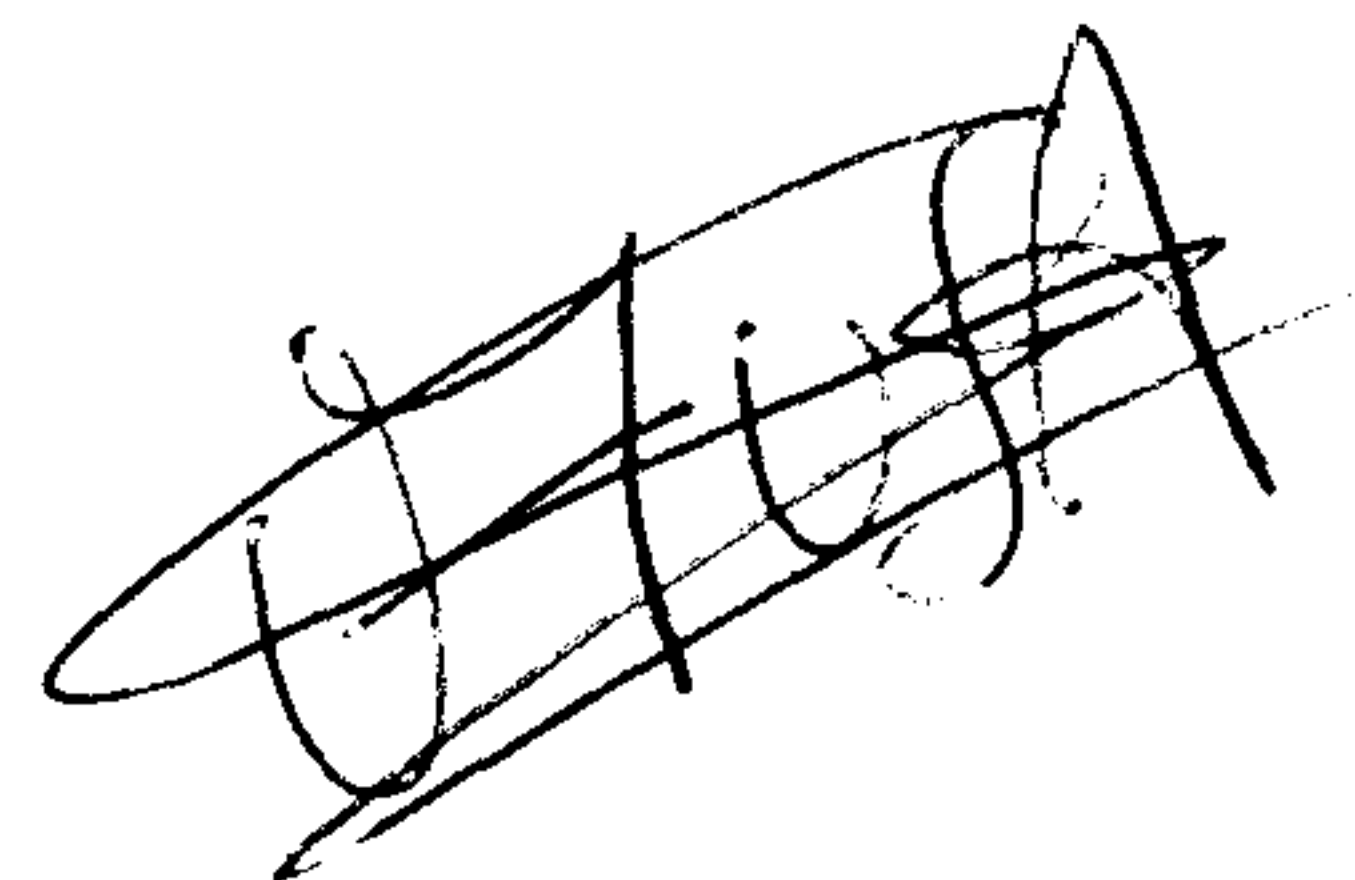
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un actionnaire.

Le président



Un associé



H.V.

53

Enregistré à : SIE DE VALENCE SUD - POLE ENREGISTREMENT

Le 23/04/2012 Bordereau n°2012/955 Case n°2

Ext 3654

Enregistrement : 125 € Pénalités :

Total liquidé : cent vingt-cinq euros

Montant reçu : cent vingt-cinq euros

L'Agent administratif des finances publiques

Michèle ASTIER

Agent des impôts

DUPONT

A.B. TRANS-MED

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : Quartier Saint Auban

26510 REMUZAT (Drôme)

537 395 949 RCS ROMANS SUR ISERE

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2012

Actionnaire	Titres*	Voix	Mandataire	Signature
Monsieur Stéphane BLACKETT Le Village REMUZAT (Drôme)	500 PP	500		
Monsieur Nicolas AUMAGE 1 Lotissement Beausoleil REMUZAT (Drôme)	500 PP	500		
TOTAL sur les 1 000 actions composant le capital social				

Le soussigné certifie exacte la feuille de présence faisant apparaître que 2 actionnaires, présents ou représentés, totalisent 1.000 actions ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 1.000 voix.

.

* PP = pleine propriété, US = usufruit, NP = nue-propriété

Le Président

